

Vice-Amirauté dans cette Province, et de vous faire entendre que si vous le faites, il sera dans la nécessité, sous les circonstances actuelles, d'arrêter l'émanation du Warrant pour votre appointment comme Juge de cette Cour, le 1er Juillet prochain.

J'ai l'honneur, d'être,

&c., &c., &c.

(Signé,) C. YORKE,
Secrétaire.

L'Honorable Juge Kerr.

Pour copie conforme,
H. Craig, Secrétaire.

No. 15.

Québec, 19 Mai 1830.

MONSIEUR,

J'ai à accuser la réception de votre lettre dans laquelle vous dites que vous avez ordre de Son Excellence Sir James Kempt, de me demander si c'est mon intention de continuer à recevoir des honoraires comme Juge de la Cour du Vice-Amirauté, et de me faire entendre que si je le fais, Son Excellence, se trouvera obligé sous les circonstances actuelles, d'arrêter l'émanation du Warrant pour mon salaire, comme Juge de cette Cour le 1er Juillet prochain.

Ignorant qu'il ait encore été ouvert aucune commission, pour s'enquérir sur le droit du Juge de la Cour du Vice-Amirauté de prendre des honoraires, conformément à la dépêche dernièrement reçue du principal Secrétaire-d'Etat de Sa Majesté, puis-je vous mander d'avoir la bonté de vous expliquer sur les circonstances actuelles auxquelles vous faites allusion ?

J'ai, &c., &c.

(Signé,) J. KERR.

Lieutenant-Colonel YORKE,
Secrétaire Civil.

Pour copie conforme,
H. Craig, Secrétaire.

No. 16.

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, 19 Mai 1830.

MONSIEUR,

Ayant eu l'honneur de soumettre à Son Excellence Sir James Kempt, votre lettre de cette date, exprimant le désir d'avoir quelque explication sur les circonstances actuelles, auxquelles Son Excellence faisait allusion dans la communication